

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DU GARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE

Séance du LUNDI 25 JANVIER 2021

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

Le 19 janvier 2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un et le LUNDI VINGT CINQ JANVIER à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,
PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, Mme Annick CONTY, M. Didier MASSOT, M. Michel VENDITTI, Adjoints,
M. Antoine COLLOCA, M. Alain ACERBIS, M. Benjamin ROCA, Mme Christine SALANÇON, Mme Géraldine GHEUR, M. Olivier SEBIRE, Mme Héloïse MARBET, Mme Elodie LE CAER, M. Maxime BEUGNON.

Absente : Mme Pascale GRUFFAZ.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

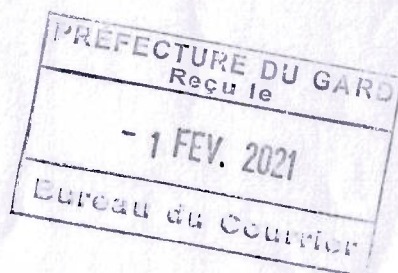
9 DÉLIBÉRATION PORTANT DESIGNATION D'UNE VOIE – QUARTIER LE VILLAGE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de VALIDER et la dénomination suivante : « Montée du village » (plan annexé à la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE,

M. Jacques BERTOLINI



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28.01.2021 de la publication le 28.01.2021.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE

Séance du LUNDI 22 JANVIER 2021

Le conseil municipal s'est réuni le LUNDI VINGT DEUX JANVIER 2021 à 19 heures dans la salle de la Mairie de Saint-Alexandre. Le conseil municipal est composé de 11 membres élus pour la durée de leur mandat. Les membres présents sont : M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE, M. Jean-Louis BARRIÈRE.

Alors que le conseil municipal a été convoqué en séance publique le 22 janvier 2021.

Le conseil municipal a délibéré sur les propositions de la commission de l'urbanisme.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la commission de l'urbanisme relative à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Alexandre. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Courrier reçu le :

10 FEV. 2021

Mairie de St-ALEXANDRE

